



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 12 AVRIL 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre Anne-Hébert, ce douzième jour du mois
d'avril deux mille dix, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte.

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe par intérim Claire Savard
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Vingt personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 mars 2010
4. Demande de dérogation mineure : 3890 route de Fossambault
5. Consultation : Projet de règlement numéro APR-1110-2010
6. Consultation : Projet de règlement numéro APR-1113-2010
7. Consultation : Projet de règlement numéro APR-1109-2010
8. Lecture et adoption du second projet de règlement 1113-2010 : Agrandir zone 31-F / Créer zone 136-CN
9. Lecture et adoption d'un règlement : Travaux au Pavillon la Ruche et au parc de Palavas
10. Lecture et adoption d'un règlement décrétant divers travaux, acquisitions et études
11. Avis de motion : Bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Nobel et la route de Duchesnay
12. Avis de motion : Gite du passant dans la zone 76-F
13. Avis de motion : Nettoyage de la conduite d'aqueduc – secteur Jacques-Cartier
14. Paiement de la cotisation à la CSST
15. Signature d'un bail de sous-location avec Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
16. Inscription à CLICSÉQR
17. Renouvellement de l'assurance collective 2010-2011
18. Autorisation de dépenses : Jumelage
19. Demande de permis d'enseigne : Clinique dentaire Stéphanie Fortin
20. Formation d'un comité de travail : Planification stratégique
21. Abrogation de la résolution 156-2010



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

22. Autorisation de dépenses : Derby d'attelage
23. Signature d'une entente avec La Capitale en fête
24. Signature du protocole d'entente : Aide financière – PRECO – Rue Laurier
25. Prolongation du bail avec Confections Carcajou Ltée jusqu'au 30 juin 2010
26. Signature d'une entente de développement domiciliaire : Placement MP
27. Directive de changement : Réfection de La Montée de l'Auberge
28. Surveillance des travaux : Développement G. Côté inc
29. Projet de réfection de la route de Fossambault Nord
30. Octroi d'un contrat : Puits P-6
31. Paiement numéro 6 : Modernisation des usines phase 1
32. Paiement numéro 1 : Modernisation des usines phase 2
33. Réaménagement des bureaux des Services techniques
34. Remplacement de l'unité de climatisation de la mairie
35. Dépôt de la liste des engagements financiers
36. Dépôt de la liste des chèques
37. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
38. Remboursement des dépenses de petites caisses
39. Demande d'autorisation : Exercice militaire
40. Dépôt du bordereau de correspondance
41. Formation d'un comité de sélection pour combler deux postes réguliers
42. Suivi des dossiers par les élus
43. Autres sujets
44. Période de questions
45. Ajournement au 26 avril 2010

Le 26 avril 2010 – 19 h 30

46. Octroi d'un contrat pour la tenue du rodéo 2010
47. Autres sujets
48. Période de questions
49. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance d'avril est ouverte.

182-2010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 17, 19, 29.

ADOPTÉE

183-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 29 MARS 2010**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 29 mars 2010
comme il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

CONSULTATION

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure déposée par 9098-7918 Québec inc. afin d'autoriser la construction, au 3890 route de Fossambault, d'une clôture ajourée d'une hauteur de 1,84 mètre dans une section de la cour avant, alors que l'article 4.2.6.2 du règlement de zonage numéro 623-91 exige une clôture non ajourée et que l'article 10.3.1.2 permet une hauteur maximale de 1 mètre pour les clôtures construites en cour avant.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure.

**184-2010 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
3890 ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par 9098-7918 Québec inc. afin d'autoriser la construction, au 3890 route de Fossambault, d'une clôture ajourée d'une hauteur de 1,84 mètre dans une section de la cour avant, alors que l'article 4.2.6.2 du règlement de zonage numéro 623-91 exige une clôture non ajourée et que l'article 10.3.1.2 permet une hauteur maximale de 1 mètre pour les clôtures construites en cour avant ;

ATTENDU les commentaires émis par des citoyens, notamment concernant le bruit occasionné par l'usage commercial du terrain ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jacques Marcotte
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de reporter à une séance ultérieure la décision de ce conseil relativement à la dérogation mineure demandée.

ADOPTÉE

**CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT APR-1110-2010**

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1110-2010 qui a pour but de modifier le règlement de zonage 623-91 de façon à autoriser l'érection de bâtiments complémentaires et de constructions complémentaires aux bâtiments principaux du groupe habitation protégés par droits acquis.

Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier identifie la disposition susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que ce projet de règlement contenant une disposition susceptible d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010**

**CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT APR-1113-2010**

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1113-2010 qui a pour but de modifier le règlement de zonage 623-91, le règlement de lotissement 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats 626-91 de façon à :

- Agrandir la zone 31-F à même la zone 112-CN ;
- Créer la zone 136-CN à même la zone 112-CN et y prescrire les mêmes usages que ceux autorisés dans la zone 112-CN.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier identifie les dispositions susceptibles d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que ce projet de règlement contenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

**CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT APR-1109-2010**

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1109-2010 qui a pour but de modifier le règlement de zonage 623-91 et le règlement de lotissement 624-91 de façon à :

- Changer la zone 121-M en zone 121-C et y autoriser les mêmes usages que ceux autorisés antérieurement dans la zone 121-M à l'exception des classes d'usages Ha – Unifamiliale isolée et Hb – Bifamiliale.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier identifie les dispositions susceptibles d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que ce projet de règlement contenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

185-2010 LECTURE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-1113-2010

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 623-91,
LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 624-91 ET LE RÈGLEMENT RELATIF
AUX PERMIS ET CERTIFICATS 626-91 DE FAÇON A :

- Agrandir la zone 31-F à même la zone 112-CN ;
- Créer la zone 136-CN à même la zone 112-CN et y prescrire les mêmes usages que ceux autorisés dans la zone 112-CN.

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1113-2010 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 22 mars 2010 ;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 avril 2010 à la salle Kamouraska du centre Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire, assisté de monsieur le directeur des Services techniques, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ;

ATTENDU les commentaires émis par les citoyens lors de la consultation publique, notamment concernant les usages permis et la proximité de la rivière ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jacques Marcotte
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de reporter à une séance ultérieure la décision de ce conseil relativement à l'adoption de ce second projet de règlement.

ADOPTÉE

186-2010 LECTURE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1117-2010

DÉCRÉTANT LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES AU BÂTIMENT LA RUCHE
AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT DE LA TROISIÈME ET DERNIÈRE PHASE
DU PARC LE JARDIN DE PALAVAS
ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 75 000 \$ POUR CE FAIRE

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de remplacer des fenêtres au bâtiment La Ruche et d'effectuer les travaux d'aménagement de la troisième et dernière phase du parc Le Jardin de Palavas ;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 8 mars 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1117-2010, lequel décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1117-2010

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil décrète, par le présent règlement, les travaux décrits et estimés dans un document préparé par le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, ingénieur, en date du 7 avril 2010, lequel est joint au présent règlement sous la cote « Annexe A ».



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

- ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 75 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les taxes nettes, les imprévus et les frais contingents.
- ARTICLE 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 75 000 \$ sur une période de dix (10) ans.
- ARTICLE 5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 6 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- ARTICLE 7 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.
- ARTICLE 8 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 12^e jour du mois d'avril 2010.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ADOPTÉE

187-2010 LECTURE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1118-2010

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 418 510 \$ ET UN EMPRUNT DE 418 510 \$
POUR LA REMISE À NEUF DU SOUFFLEUR À NEIGE DE MARQUE VOHL,
L'ACHAT D'UNE BENNE BASCULANTE DE TYPE SEMI-REMORQUE,
LA RÉALISATION DU PLAN DIRECTEUR DE DRAINAGE PUVIAL
ET D'UN PLAN D'INTERVENTION DE VOIRIE AINSI QUE DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de procéder à la remise à neuf du souffleur à neige de marque Vohl, d'effectuer l'achat d'une benne basculante de type semi-remorque, de réaliser le plan directeur de drainage pluvial et de procéder à divers travaux de voirie dont :

- la réalisation d'un plan d'intervention de voirie,
- le remplacement de glissières de sécurité,
- le pavage d'une couche d'usure sur la rue Edward-Assh,
- la construction d'une section de trottoir sur la rue Jolicoeur,
- le remplacement d'une conduite d'égout pluvial sur le lot 4 559 668,
- la construction d'un accès piétonnier entre les routes Fossambault et Montcalm,
- le pavage d'une section des rues Des Érables et Taché.

ATTENDU que le coût de ces divers travaux et acquisitions a été estimé à 418 510 \$ par le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, ingénieur ;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de procéder à un emprunt à long terme pour financer ces investissements ;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 22 mars 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1118-2010, lequel décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1118-2010

- ARTICLE 1 Le conseil est autorisé à faire les travaux et les acquisitions tels que décrits dans un document préparé en date du 1er avril 2010 par le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, ingénieur, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées monsieur Martin Careau et monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics, en date du 1^{er} avril 2010, lesquels documents font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».
- ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 418 510 \$ pour les fins du présent règlement.
- ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 418 510 \$ sur une période de cinq (5) ans.
- ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 12^e jour du mois d'avril 2010.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC
ROUTE DE DUCHESNAY – RUE NOBEL**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre la route de Duchesnay et la rue Nobel et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION
GITE DU PASSANT DANS LA ZONE 76-F**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 de façon à autoriser, à l'intérieur de la zone 76-F et selon les conditions édictées à l'article 15.4 du règlement de zonage, les gîtes du passant.

**AVIS DE MOTION
NETTOYAGE DE LA CONDUITE D'AQUEDUC
SECTEUR JACQUES-CARTIER**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc dans le secteur de la route de La-Jacques-Cartier et autorisant un emprunt pour ce faire.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

**188-2010 PAIEMENT COTISATION ANNUELLE
COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

ATTENDU que la cotisation annuelle 2010 à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) est payable le 20 avril 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la cotisation 2010 à la CSST au montant de 59 572,25 \$.

ADOPTÉE

**189-2010 SIGNATURE D'UN BAIL DE SOUS-LOCATION
GESTION SANTÉ SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

ATTENDU que la Ville a loué, le 23 juin 2009, de Groupe MN inc. un immeuble commercial situé au 4560, route de Fossambault pour une durée de cinq (5) ans ;

ATTENDU que la Ville avait convenu de sous-louer une partie de l'immeuble pour la période du 19 juin 2008 au 31 décembre 2009 ;

ATTENDU que la Ville est autorisée à sous-louer ladite partie de l'immeuble en vertu du bail initial ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier les deux exemplaires du bail de sous-location avec Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

190-2010 INSCRIPTION À CLICSEQUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser madame Julie Cloutier, trésorière adjointe, ci-après « le représentant », à signer, au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, les documents requis pour l'inscription à *CLICSEQUR* et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le ministre du Revenu à communiquer au représentant de la Ville les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à *CLICSEQUR*.

ADOPTÉE

**191-2010 AUTORISATION DE DÉPENSES
JUMELAGE**

ATTENDU qu'une délégation de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, accompagnant plusieurs citoyens de la Ville, se rendra à Palavas-les-Flots en septembre 2010 dans le but de consolider les liens d'amitié qui unissent les deux municipalités ayant conclu un pacte de jumelage, ainsi que leurs citoyens respectifs ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de désigner monsieur le maire Jacques Marcotte, madame la conseillère Diane Larouche, madame la conseillère Sandra Gravel, ainsi que madame Isabelle Moisan, secrétaire de direction, pour former la délégation officielle de la Ville lors de ce voyage ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que les frais de transport aérien aller-retour et les frais de séjour à Palavas-les-Flots soient défrayés par la Ville à même le poste budgétaire 02-110-01-999, et ce jusqu'à concurrence des sommes prévues à ce budget ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les préposés de la Ville soient autorisés à faire les réservations des billets d'avion.

ADOPTÉE

**192-2010 FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL
PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

ATTENDU que monsieur le maire Jacques Marcotte, avec l'assentiment de tous les autres membres du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, a annoncé, à l'occasion de l'adoption des prévisions budgétaires 2010, son intention de revoir la planification stratégique de la Ville par un exercice de réflexion auquel seront associés les citoyens ;

ATTENDU que la planification stratégique devra tenir compte du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier, du prochain schéma métropolitain de la Communauté métropolitaine de Québec et du prochain plan d'urbanisme de la Ville ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de former un comité de travail afin de recommander au conseil l'ensemble de la démarche à suivre et les composantes de cette réflexion ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil désigne monsieur le maire Jacques Marcotte, monsieur le conseiller Claude Phaneuf, et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier, pour former ledit comité de travail. Ils pourront s'associer les personnes-ressources nécessaires parmi les membres du personnel et les consultants externes ayant compétence en la matière.

ADOPTÉE

193-2010 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 156-2010

ATTENDU que ce conseil a adopté la résolution 175-2010 qui remplaçait la résolution 156-2010 sans faire mention que cette dernière était abrogée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil abroge la résolution 156-2010.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

**194-2010 AUTORISATION DE DÉPENSES – RODEO 2010
LE CLUB D'ATTELAGE DE SAINTE-CATHERINE**

ATTENDU le rapport du directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais, relativement aux compétitions d'attelage pour la 11^e édition du rodéo ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais, à effectuer la dépense et à signer le contrat avec le Club d'attelage de Sainte-Catherine pour l'organisation et la réalisation de la compétition du derby d'attelage lors du rodéo 2010.

La dépense au montant de 3 000 \$, taxes non applicables, est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-64-991, selon le budget prévu.

Le paiement sera effectué en trois versements, de la façon suivante :

- 10 % payable à la signature du contrat, non remboursable ;
- 45 % payable 15 jours avant la date de l'événement ;
- 45 % payable la journée de l'événement.

ADOPTÉE

**195-2010 AUTORISATION DE DÉPENSES
ET SIGNATURE D'ENTENTE
CAPITALE EN FÊTE**

ATTENDU la proposition de monsieur Michel Lamouche, copropriétaire de l'entreprise Capitale en Fête, afin de conclure une entente de location exclusive de jeux gonflables et chapiteaux pour les événements de la Ville pour les deux prochaines années ;

ATTENDU que cette entreprise offre toujours d'excellents services et que l'entente permettrait à la Ville de bénéficier d'un rabais de 50 % sur la tarification régulière et d'en faire bénéficier les organismes accrédités sur notre territoire ;

ATTENDU le rapport du directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais, en date du 9 avril 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais, à signer une entente de deux ans (2010 et 2011) avec Capitale en fête pour la location en exclusivité de jeux gonflables et chapiteaux à 50 % de la tarification régulière de l'entreprise, et ce pour un montant total estimé à 21 500 \$.

ADOPTÉE

**196-2010 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES**

ATTENDU que ce conseil s'est vu confirmer l'octroi d'une subvention de 162 400 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sur une section de 203 mètres sur la rue Laurier, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

ATTENDU que, pour la mise en œuvre des travaux, ce conseil doit autoriser la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier les deux exemplaires du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'une aide financière de 162 400 \$ dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO).

ADOPTÉE

197-2010

**PROLONGATION DE BAIL
CONFECTIONS CARCAJOU LTÉE**

ATTENDU la demande de Confections Carcajou Ltée, en date du 31 mars 2010, à l'effet de prolonger le bail d'un des locaux du motel industriel jusqu'au 30 juin 2010 ;

ATTENDU que ce bail devait se terminer le 27 avril 2010 ;

ATTENDU que Confections Carcajou Ltée est à ériger un nouveau bâtiment dans le parc industriel de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour y installer son entreprise ;

ATTENDU qu'il s'avère que ce bâtiment ne sera pas terminé à temps pour respecter la date d'échéance du bail fixée au 27 avril 2010 ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche

ET RÉSOLU que ce conseil accepte la demande de Confections Carcajou Ltée de prolonger le bail de ce dernier dans le motel industriel jusqu'au 30 juin 2010 aux conditions actuellement en vigueur ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'aucun autre report ne soit autorisé, la date du 30 juin 2010 étant finale et définitive.

ADOPTÉE

198-2010

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE
PLACEMENT MP INC.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer une entente convenue avec Placement MP inc. en vertu du règlement numéro 912-2003 relativement à la construction de cinq (5) habitations multifamiliales dans le secteur de la rue Désiré-Juneau et à l'ouverture d'une nouvelle rue pour ce faire.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

199-2010

**DIRECTIVE DE CHANGEMENT
LA MONTÉE DE L'AUBERGE**

ATTENDU la recommandation de monsieur Patrick Mathieu, ingénieur à la firme Génécot, à l'effet d'approuver une directive de changement dans le cadre des travaux de réfection de la Montée de l'Auberge ;

ATTENDU le rapport déposé par monsieur Martin Carreau, directeur des Services techniques, en date du 9 avril 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU

- D'approuver la directive de changement pour l'ajout d'un poteau de service pour un montant total de 1 700,00 \$, taxes en sus ;
- D'imputer la somme nécessaire au règlement numéro 1032-2008.

ADOPTÉE

200-2010

**SURVEILLANCE DES TRAVAUX
DÉVELOPPEMENT G. COTE INC.**

ATTENDU la nécessité de mandater une firme de génie-conseil pour procéder aux activités de surveillance des travaux du projet de développement domiciliaire Développement G. Côté inc., projet autorisé par la signature d'une entente avec le promoteur ;

ATTENDU le rapport déposé par monsieur Martin Carreau, directeur des Services techniques, en date du 9 avril 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU de mandater la firme Consultants enviroconseil, selon la proposition de service transmise par monsieur François Bergeron, ingénieur, en date du 22 juin 2009, pour procéder à la surveillance des travaux de construction du projet de développement domiciliaire Développement G. Côté inc ;

Le coût du mandat est établi à 3 000 \$ par semaine, taxes en sus. La durée des travaux a été estimée de façon préliminaire à quatre (4) semaines. Cette dépense est assumée par le promoteur conformément à l'entente.

ADOPTÉE

201-2010

**OCTROI D'UN CONTRAT
CONSTRUCTION DU PUIS P-6**

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a adopté le règlement numéro 1104-2010 pourvoyant à décréter des travaux de construction d'un nouveau puits d'approvisionnement en eau potable et que ce dernier est entré en vigueur ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un entrepreneur pour procéder aux travaux de construction dudit puits ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé ;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Michel Tremblay, ingénieur à la firme Roche ltée, dans sa correspondance en date du 8 avril 2010 ;

ATTENDU que la réalisation de ce projet doit être autorisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU

- D'octroyer un contrat à Les Constructions Bé-Con inc., conditionnellement à l'obtention d'un certificat autorisant les travaux de construction du puits P-6 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour procéder à la construction du puits P-6, le tout selon les détails de la soumission déposée le 8 avril 2010 ;
- D'autoriser monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer le contrat. Il s'agit d'un contrat à prix unitaire, dont le coût est établi à 71 946,53 \$, taxes brutes incluses ;
- D'imputer la somme nécessaire au règlement numéro 1104-2010.

Dépense nette :	68 759,53 \$
Budget :	88 457,50 \$
Dépassement :	0 \$

ADOPTÉE

202-2010 **PAIEMENT NUMÉRO 6**
MODERNISATION DES USINES DE PRODUCTION
D'EAU POTABLE

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Michel Tremblay, ingénieur à la firme Roche ltée, en date du 31 mars 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 6 à Les Constructions Bé-Con inc. au montant de 52 632,32 \$. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 5 % et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1098-2009.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncés leur contrat relativement au paiement numéro 5.

Dépense nette :	50 300,88 \$
Budget :	154 778,92 \$
Dépassement :	0 \$

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

**203-2010 PAIEMENT NUMÉRO 1
MODERNISATION DES USINES DE PRODUCTION
D'EAU POTABLE – PHASE 2**

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Michel Tremblay, ingénieur à la firme Roche ltée, en date du 31 mars 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 1 à Les Constructions Bé-Con inc. au montant de 83 869,35 \$. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1100-2009.

Dépense nette : 80 154,21 \$
Budget : 981 931,83 \$
Dépassement : 0 \$

ADOPTÉE

**204-2010 RÉAMÉNAGEMENT
BUREAUX DES SERVICES TECHNIQUES**

ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 31 mars 2010 ;

ATTENDU la recommandation de la Commission des services techniques ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 3 830 \$, taxes en sus, pour le réaménagement des bureaux des Services techniques. Cette somme est imputée au poste budgétaire 03-310-00-725.

ADOPTÉE

**205-2010 REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CLIMATISATION
MAIRIE**

ATTENDU le rapport déposé par monsieur Martin Carreau, directeur des Services techniques, en date du 9 avril 2010, concernant le remplacement de l'unité de climatisation de la mairie dont le projet est prévu au programme d'immobilisation ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU

- D'accorder un contrat à Honeywell pour procéder au remplacement de l'unité de climatisation de la mairie ;
- D'imputer la somme nécessaire, soit 12 269 \$ taxes en sus, au fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 28 février 2010, laquelle comprend 208 commandes au montant de 141 168,28 \$.

LISTE DES CHEQUES

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 mars 2010, laquelle totalise 403 280,73 \$.

206-2010

**APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 9 avril 2010, laquelle totalise la somme de 38 044,58 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

207-2010 APPROBATION DES DÉPENSES DE PETITES CAISSES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois de mars 2010 et de les rembourser pour un montant total de 293,40 \$.

ADOPTÉE

208-2010

EXERCICE MILITAIRE

ATTENDU la demande du major Christian Caron du 12^e Régiment blindé du Canada, en date du 8 avril 2010, à l'effet d'obtenir une autorisation pour effectuer un exercice militaire sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, du 3 au 14 mai 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, à signer tout document à l'effet d'autoriser cet exercice.

ADOPTÉE

DEPOT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

**209-2010 FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION
POUR L'EMBAUCHE DE DEUX EMPLOYÉS**

ATTENDU l'affichage à l'interne de deux postes à combler, soit un poste d'adjoint(e) administratif(ve) et un poste d'opérateur(trice) de machinerie lourde et ouvrier(ère) de voirie ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de désigner monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, monsieur Martin Chabot, conseiller municipal, et monsieur Jacques Marcotte, maire, pour former le comité de sélection chargé d'évaluer les candidatures aux deux postes ouverts à l'interne.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce comité puisse recourir aux services d'une firme externe en ressources humaines pour l'évaluation d'un ou de plusieurs candidats.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le conseiller Yves J. Grenier mentionne qu'il a assisté à une rencontre avec les responsables de la Maison des jeunes.

Monsieur le maire Jacques Marcotte informe les membres du conseil et l'assemblée de sa décision de ne pas solliciter un nouveau mandat à titre d'administrateur au sein de la Mutuelle des municipalités du Québec. Il mentionne que ses fonctions de préfet à la MRC La-Jacques-Cartier et de membre au sein du conseil et du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec exigent beaucoup de travail et qu'il souhaite, par la même occasion, laisser place à la relève.

Il est 21 h 22.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

210-2010 AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 26 avril 2010 à 19 h 30.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

L'assemblée est levée à 21 h 42.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

*Je soussigné, certifie, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses
autorisées par résolution lors de la séance du 12 avril 2010.*

Copie certifiée

Marcel Grenier, secrétaire-trésorier